



# PERSONNELS DU PACIFIQUE

**PRIME D'INSTALLATION, CONGÉS BONIFIÉS, CONCOURS**

**LES LIGNES BOUGENT, MAIS LE COMBAT CONTINUE !**

## COMMUNIQUÉ :

► **FO Justice** poursuit ses interventions auprès des parlementaires pour faire reconnaître les droits et les contraintes spécifiques des personnels pénitentiaires originaires de Polynésie française, de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna.

Le mardi 20 octobre 2026, une délégation **FO Justice** représentant les trois territoires du Pacifique était reçue à l'Assemblée nationale par Mereana REID ARBELOT, députée de Polynésie française, et Emmanuel TJIBAOU, député de Nouvelle-Calédonie.

Dans la continuité de ces démarches, ce jeudi 29 octobre 2026, **FO Justice** a poursuivi ses échanges avec Nicolas METZDORF, député de Nouvelle-Calédonie, et Mikaele SEO, député de Wallis-et-Futuna.

Ces rencontres s'inscrivent dans une mobilisation constante pour mettre fin aux inégalités de traitement et obtenir des mesures concrètes en faveur de nos collègues du Pacifique.

### ► 1. PRIME SPÉCIFIQUE D'INSTALLATION : UNE PREMIÈRE AVANCÉE À CONCRÉTISER !

#### **UNE ENVELOPPE DE 800 000 € ADOPTÉE EN COMMISSION DES FINANCES !**

► **FO Justice** prend acte avec satisfaction de l'adoption, le 27 octobre 2026, en commission des finances, de l'amendement n° II-CF1720 au projet de loi de finances pour 2027, porté par les députés Nicolas METZDORF, Moerani FRÉBAULT et Mikaele SEO.

Cet amendement prévoit 800 000 € destinés à accompagner l'extension de la Prime Spécifique d'Installation (PSI) aux personnels pénitentiaires des trois territoires du Pacifique affectés dans l'Hexagone à la suite de leur recrutement.

#### **Cette évolution répond à une revendication défendue de longue date par FO Justice !**

*Aujourd'hui, le décret n° 2001-1225 du 20 décembre 2001 prévoit, sous conditions, une prime équivalant à 12 mois de traitement indiciaire de base, versée en trois fractions, pour certains fonctionnaires ultramarins.*

Pourquoi les personnels du Pacifique, confrontés à un éloignement et à des frais d'installation considérables, devraient-ils rester exclus de ce dispositif ?

► Pour autant, **FO Justice** reste vigilant : l'adoption du texte en commission des finances ne constitue pas une adoption définitive. Elle n'ouvre aucun droit immédiat. Une modification réglementaire et une mise en œuvre effective seront nécessaires.

### **UNE AVANCÉE PARLEMENTAIRE, OUI ! MAIS NOUS VOULONS DES DROITS RÉELLEMENT APPLICABLES !**



**ÉLECTIONS**  
**PROFESSIONNELLES**  
**DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026**

**FO RÉSISTER!**  
**RIEN LÂCHER!**

**ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ**

**JE VOTE FO Justice**

**POUR TOUS LES PERSONNELS**

## ► 2. CONGÉS BONIFIÉS : DES DÉLAIS DE ROUTE ADAPTÉS AUX RÉALITÉS DU PACIFIQUE !

► **FO Justice** revendique des délais de route non inclus dans les 31 jours de congés bonifiés, et adaptés aux spécificités géographiques des DROM-COM. Une évolution du décret n° 78-399 du 20 mars 1978 doit tenir compte de la durée réelle des voyages, des escales et des correspondances.

Des milliers de kilomètres, des escales parfois multiples et des temps de trajet particulièrement longs ne peuvent être ignorés.

**LE TEMPS PASSÉ DANS LES AVIONS ET LES CORRESPONDANCES NE DOIT PAS ÊTRE DU TEMPS VOLÉ AUX FAMILLES !**

## ► 3. CONCOURS : LA PRISE EN CHARGE DES BILLETS D'AVION DOIT ÊTRE GARANTIE !

► **FO Justice** revendique une évolution des dispositions relatives au Passeport pour la mobilité des concours (PMC), notamment de l'article D. 1803-11 du Code des transports.

**Notre objectif est clair : permettre aux candidats du Pacifique de bénéficier d'une prise en charge intégrale des billets d'avion nécessaires pour se présenter aux épreuves, selon des modalités adaptées à leur éloignement.**

Le coût d'un déplacement ne doit jamais devenir un obstacle à la réussite professionnelle ou à l'évolution de carrière.

**Le prix d'un billet d'avion ne doit pas décider de l'avenir d'un candidat !  
FO JUSTICE RESTE MOBILISÉE : NOS REVENDICATIONS DOIVENT DEVENIR DES DROITS !**

► Au-delà de ces trois priorités, **FO Justice** continuera de défendre l'égalité de traitement, l'harmonisation des dispositifs indemnitaires, la simplification des démarches et la sécurisation des droits des personnels ultramarins.

Les rencontres parlementaires se poursuivent, les revendications progressent et une première avancée budgétaire a été obtenue en commission. Mais notre engagement ne s'arrêtera pas aux annonces.

► **FO Justice** continuera d'intervenir auprès des parlementaires, du Gouvernement et de l'administration jusqu'à l'obtention de mesures concrètes, équitables et effectivement applicables.

**Parce que servir la République à plusieurs milliers de kilomètres de sa famille mérite considération, reconnaissance et égalité de traitement.**

**L'ÉLOIGNEMENT NE DOIT JAMAIS SIGNIFIER L'OUBLI !  
FO JUSTICE : DES REVENDICATIONS, DES COMBATS, DES RÉSULTATS !**

**FO JUSTICE, SYNDICAT MAJORITAIRE DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE, PRÉSENT ET ENGAGÉ POUR TOUS LES PERSONNELS DU PACIFIQUE !**

